



Appel d'offres Photovoltaïque 100 – 250 kWc

(lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie en Mars 2015)

**Livret d'accueil du producteur
d'électricité d'origine photovoltaïque**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

PAGE 3

PRÉSENTATION DES ACTEURS

PAGE 4

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

PAGES 5 - 10

CHECK-LIST DES DÉMARCHES

PAGES 11 - 12

QUESTIONS - RÉPONSES

PAGES 13 - 14

ADRESSES UTILES

PAGE 15

CAS PARTICULIER

PAGES 16 - 17



PRÉAMBULE



- ▶ Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.
- ▶ Le lauréat s'engage à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres et aux caractéristiques décrites dans son offre (seuls les écarts mentionnés dans l'appel

Ce document s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel d'offres « Installations photovoltaïques sur bâtiments et ombrières de parking de puissance crête comprise entre 100 et 250 kW » (FS15).

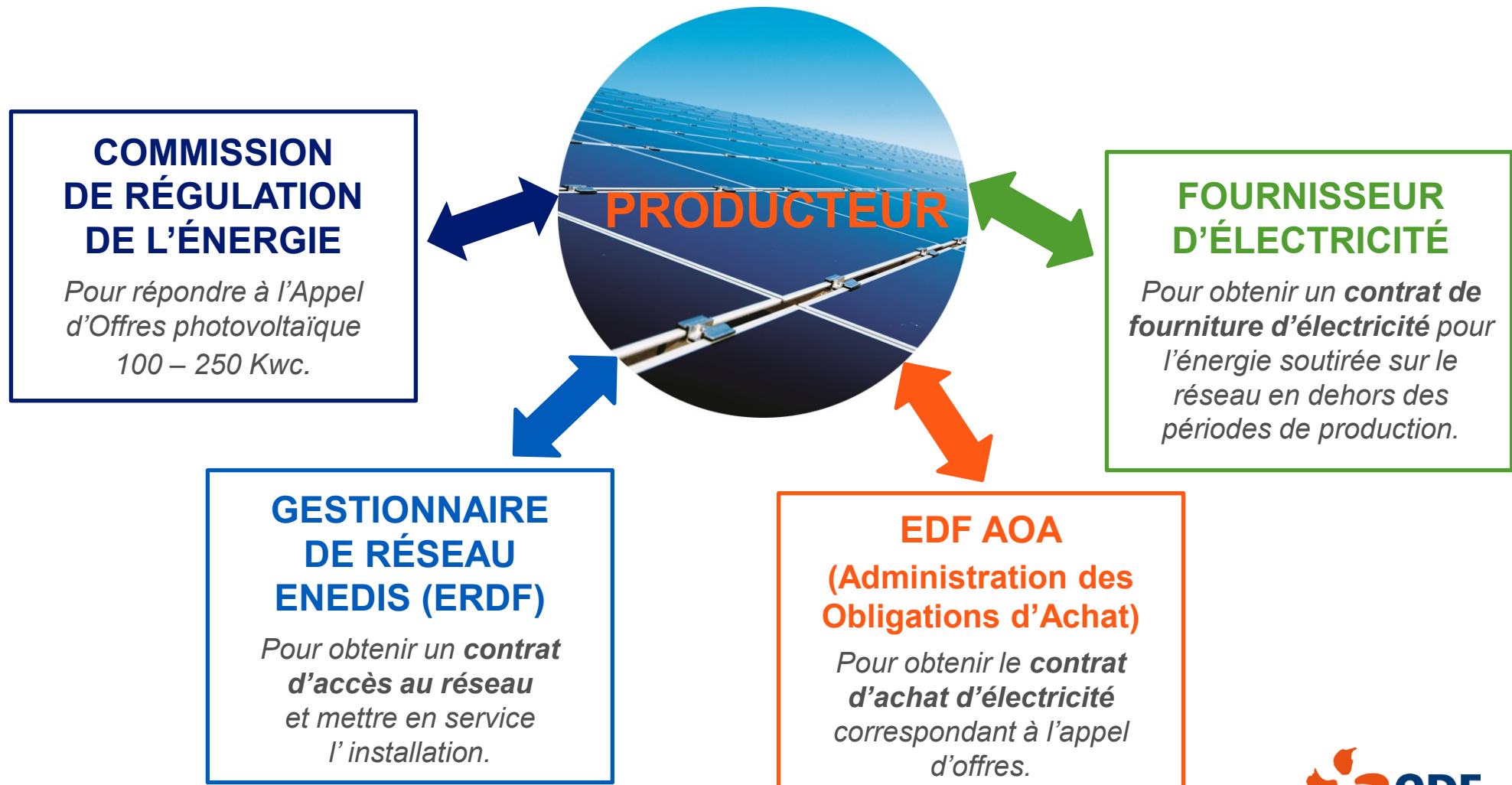
Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat d'obligation d'achat pour une installation photovoltaïque lauréate de l'appel d'offres photovoltaïque 100 – 250 kWc, lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en Mars 2015.

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L311-12 du code de l'énergie, EDF ou les Entreprises Locales de Distributions (ELD) lorsque les installations sont raccordées à leur réseau, sont tenues d'acheter l'électricité produite par les installations retenues à l'issue d'un appel d'offres.



Si votre installation a été mise en service entre la date de dépôt de votre candidature à cet appel d'offres et la date de notification lauréat, merci de vous reporter directement en pages 16 et 17 de ce livret.

PRÉSENTATION DES ACTEURS



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

- 1 Demande de raccordement** → J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau **au plus tard 2 mois après la date de notification de lauréat**
- 2 Demande de contrat de fourniture** → Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production
- 3 Mise en service de mon installation** → Le gestionnaire de réseau met en service mon installation
- 4 Demande de contrat d'achat** → Dans un délai de 15 jours suivant la mise en service de mon installation, j'envoie ma demande de contrat d'achat complétée à EDF AOA.
- 5 Signature du contrat d'achat** → Dans le cadre du processus de signature, EDF AOA m'adresse mon contrat d'achat
- 6 Facturation et règlement** → J'é mets mes factures de production d'électricité semestriellement et les transmets à EDF AOA



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

1

Demande de raccordement

- ▶ Je dépose auprès d'ENEDIS (ERDF) une demande de raccordement :
 - Le formulaire est disponible sur le site <http://www.enedis.fr/>.
- ▶ ENEDIS m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau en Injection (CARD-I).
- ▶ Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.

2

Demande de contrat de fourniture

- ▶ Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, je souscris un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production.

3

Mise en service de mon installation

- ▶ ENEDIS met en service mon installation si un accord au rattachement au périmètre d'équilibre de l'acheteur est délivré lorsque ce dernier est requis.



ENEDIS (ERDF) reste mon interlocuteur jusqu'à la mise en service de mon installation.



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

4

Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre

- ▶ À compter de la date de mise en service de mon installation, je dispose d'un **délaï de 15 jours maximum** pour compléter et envoyer ma demande de contrat d'achat à EDF AOA :

1. Je complète la « Demande de contrat d'achat »

2. Je joins les pièces suivantes :



- ▶ Accord au périmètre d'équilibre si requis (voir page suivante)
- ▶ Copie de l'attestation de conformité de l'installation (communément appelé « Consuel »)
- ▶ **Attestation de conformité d'un organisme agréé**
- ▶ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société)
- ▶ Les avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation (<http://avis-situation-sirene.insee.fr>)

3. J'envoie à EDF AOA ma demande de contrat d'achat et les pièces complémentaires par courrier, à l'adresse suivante :

EDF
Direction des Services Partagés
CSP AOA & Services - Département AOA
Agence AOA Photovoltaïque Professionnels
TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX



La demande de contrat d'achat est fournie avec le livret d'accueil.



Tout dossier incomplet sera retourné.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

4

Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre

- ▶ **Pour obtenir l'Accord de rattachement au périmètre d'équilibre (ARPE) lorsque ce dernier est requis (requis pour les installations de puissance installée comprise entre 100 et 250 kWc si la DCR est postérieure ou égale au 1/10/2016), j'envoie les éléments suivants à EDF:**
 - ▶ Demande de Contrat d'Achat
 - ▶ Demande d'accord de rattachement au périmètre d'équilibre signée en 2 exemplaires (le formulaire d'ARPE ainsi qu'un guide pour bien le compléter sont disponibles sur le site Internet d'EDF OA au même emplacement que ce Livret Producteur)
 - ▶ Extrait du CARD ou de la CSD sur lequel figure les données de comptage. Dans le cas d'un raccordement donnant lieu à convention ou un contrat portant sur une prestation de comptage, formule de calcul de l'énergie facturée (pertes de transformation et pertes Joule)
 - ▶ Schéma unifilaire sur lequel figure l'emplacement des comptages et la formule
 - ▶ Attestation de conformité (CONSUEL)
 - ▶ La 1^{ère} page de l'attestation de conformité d'un organisme agréé
 - ▶ Le Courrier de désignation comme lauréat
 - ▶ Les avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation (<http://avis-situation-sirene.insee.fr>) et KBIS
 - ▶ Autorisation d'exploiter si nécessaire



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

4

Demande de contrat d'achat et rattachement au périmètre d'équilibre



Comment remplir ma demande de contrat d'achat ?

1

Je complète les informations manquantes.

A. Nom ou raison sociale du producteur : «Nom_Raison_sociale_du_producteur» Adresse : «Adresse_du_producteur» Code postal : «Code_postal_du_producteur» Commune : «Ville_du_producteur» SIREN du Siège social : «SIREN»		Informations producteur : Nom du contact : Adresse : «Adresse_de_l'interlocuteur_du_producteur» «Code_postal_de_l'interlocuteur_du_producteur» «Ville_de_l'interlocuteur_du_producteur» Tél : «Nbre_de_tel_interlocuteur_du_producteur» Fax : «Nbre_FAX_de_l'interlocuteur_du_producteur» Email : «Email_de_l'interlocuteur_du_producteur»	B. Installation de production : Nom de l'installation : «Nom_du_projet» Adresse : «Adresse_du_site_de_production» Code postal : «Code_postal_du_site_de_production» Commune : «Ville_du_site_de_production» SIRET de l'installation : «SIRET_du_site_de_production»
1- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée		«Puissance_crete_de_l'installation_en_kW» kW	
2- Nature de l'installation <input type="checkbox"/> Installation fixe <input type="checkbox"/> Installation éolienne sans concentration solaire <input type="checkbox"/> Autre			
3- Tension de livraison : <input type="checkbox"/> 230 Volts <input type="checkbox"/> 400 Volts <input type="checkbox"/> Autres cas : (préciser la tension)			
4- Nature de l'exploitation <input type="checkbox"/> Vente en totalité <input type="checkbox"/> Vente en surplus			
5- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau		-----	
6- Prix d'achat de l'électricité produite		«Prix_dachat_en_MWh_HT_du_contrat_» €/MWh hors TVA	
7- Régime TVA <input type="checkbox"/> Le producteur déclare bénéficier de la franchise fiscale par l'article 293 B du code général des impôts <input type="checkbox"/> Le producteur est assujéti à la TVA et déclare ne pas bénéficier de la franchise fiscale par l'article 293 B du code général des impôts. Conformément à l'article 19 de la loi n°2012-254 du 14 mars 2012, portant loi de finances rectificative pour 2012, les factures émises à compter du 1 ^{er} avril 2012 ne doivent comporter que le montant hors taxes, à l'exclusion de toute TVA. Numéro de TVA Intra communautaire : -----			
8- Date de mise en service de l'installation		_ / _ / _ _	
9 - Cas particuliers : lorsque l'installation a déjà bénéficié d'un contrat d'achat dans les conditions définies dans l'article du 4 mars 2011			
Numéro du contrat d'obligation d'achat		BTA_-----	
Index relevé à la date de la présente demande de contrat		-----	
Information Responsable d'Équilibre			
Chaque site d'injection photovoltaïque d'une puissance installée inférieure à 250 kWc, titulaire d'un contrat d'accès au réseau de distribution (CARD) conclu avec l'électricité Réseau De France (ERDF), disposant d'un dispositif de contrôle compatible avec la reconstitution des flux, demandant le bénéfice de l'obligation d'achat, est automatiquement rattaché au périmètre d'équilibre d'EDF. La date d'effet du rattachement est la date d'effet du contrat d'accès au réseau de distribution. Le rattachement intervient automatiquement à la fin de la vingtième année du CARD. EDF peut être amené à exiger la formalisation d'un Accord sur le Rattachement au Périmètre d'Équilibre d'EDF (A) dans certains cas et se réserve néanmoins le droit de demander un retrait anticipé selon les procédures classiques.			

2

Je date et signe ma demande.

J'atteste que les données pré-remplies sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Fait à : _____ Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Le : _____

Mandatement (si après) (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou Mandat joint (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) _____ contre (contres) à _____ qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF;
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à _____ le _____

Signature du producteur (mandant) _____ Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat d'achat et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat d'achat. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées.



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

5 Signature du contrat d'achat

- Suite à ma demande de contrat, EDF AOA met à ma disposition le contrat d'achat, sous réserve de la complétude du dossier transmis.
- **Je paraphe et signe deux exemplaires des conditions particulières, comprenant l'attestation complétée par un bureau de contrôle après vérification de mon installation. Je retourne ces documents par courrier à EDF AOA ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.**
- EDF AOA me renvoie mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties.

6 Facturation et règlement

- **Semestriellement, à compter de la date d'effet indiquée dans mon contrat d'achat, j'établis ma facture sur la base de mon auto-relève.**
- EDF AOA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



La durée du contrat d'achat est assujettie au délai de mise en service et au délai d'achèvement de l'installation.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

CHECK-LIST DE MES DÉMARCHES

	Actions	Fait	Date
1	J'effectue ma demande de raccordement auprès d'ENEDIS au plus tard 2 mois après ma notification lauréat		
2	Je reçois l'accusé de réception de ma demande de raccordement envoyé par ENEDIS		
3	Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes de production		
4	Je prévois la visite de mon installation par un organisme de contrôle agréé qui me délivrera une attestation formalisant les résultats de son contrôle. Cette attestation est relative au contrat d'obligation d'achat et n'est pas le document appelé communément « Consuel »		
5	Je demande le rattachement au Périmètre d'Equilibre et envoie à EDF AOA une attestation sur l'honneur confirmant que les documents du point 4.1.6 du Cahier des Charges ont été transmis au préfet		
6	Mon installation est mise en service par ENEDIS		
7	Je complète la demande de contrat d'achat pré remplie		
	Je réunis les pièces à joindre à la demande de contrat d'achat (copie attestation de conformité (Consuel) et attestation du bureau de contrôle et accord au périmètre d'équilibre si requis)		
	J'envoie ma Demande de Contrat d'Achat et les pièces jointes à EDF AOA par courrier, sous 15 jours maximum après la mise en service de mon installation		
8	Je réceptionne le contrat d'achat en 2 exemplaires originaux élaboré par EDF AOA		
9	Je paraphe et signe les deux exemplaires du contrat d'achat puis je les retourne par courrier à EDF AOA		
10	Je réceptionne par courrier mon exemplaire original du contrat d'achat envoyé par EDF AOA signé par les deux parties		
11	J'é mets ma première facture de production d'électricité et la transmets à EDF AOA		



QUESTIONS – RÉPONSES (1/2)

◆ **Sous quel délai dois-je effectuer ma demande de raccordement auprès d'ENEDIS ?**

Vous devez effectuer votre demande de raccordement conformément au cahier des charges au plus tard 2 mois après la notification lauréat (Un retard sur le dépôt de la demande de raccordement peut générer une réduction de la durée du contrat).

◆ **Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire réseau ?**

La puissance et l'énergie électrique sont mesurées par un dispositif de comptage télérelevé.

◆ **Comment va m'être transmis mon contrat d'achat ?**

Soit votre contrat sera mis à disposition sur le site www.edf-oa.fr. Vous recevrez une notification par email précisant la démarche à suivre pour récupérer votre contrat. Soit votre contrat vous sera transmis par courrier.

◆ **À quelle date prend effet mon contrat d'achat ?**

Pour une installation nouvelle mise en service après la notification lauréat, la date d'effet du contrat (FS15) correspond à la date de mise en service de votre installation.

Cas particulier : Pour une installation nouvelle mise en service entre le dépôt de candidature à l'appel d'offres et la date de notification lauréat, la date d'effet du contrat (FS15) correspond à la date d'envoi de votre demande de contrat d'achat (FS15), date du cachet de la Poste faisant foi. Si cette installation depuis sa mise en service a bénéficié, sous réserve de son éligibilité, d'un contrat d'achat dans les conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011, votre demande de contrat FS15 vaut demande de résiliation anticipée de celui-ci.

◆ **À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la vérification de mon installation ?**

Le bureau de contrôle doit disposer de l'agrément en qualité de contrôleur technique au titre des dispositions des articles L. 111-23 à L. 111-26 et R. 111-29 à R. 111-42 du code de la construction et de l'habitation pour la rubrique « C1 Ouvrages de bâtiment : Installations électriques, électromécaniques, téléphoniques, informatiques, domotiques, anti-effraction et antivol » définie à l'annexe du règlement intérieur de la commission approuvé par décision du ministre chargé de la construction le 24/09/1992, ou à l'annexe de l'arrêté du 26 novembre 2009 fixant les modalités pratiques d'accès à l'exercice de l'activité de contrôleur technique.



QUESTIONS – RÉPONSES (2/2)

‣ Si je fais appel à un mandataire pour l'élaboration du contrat d'achat, faut-il le formaliser ?

Oui, c'est une obligation légale. Un modèle de mandat est joint à cet effet à la présente communication.

‣ À quel moment dois-je éditer ma 1^{ère} facture ?

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat d'achat par les deux parties. Vous devrez l'établir 6 mois après la date d'effet indiquée dans votre contrat d'achat. De plus amples informations sur les modalités de facturation vous seront communiquées ultérieurement.

‣ Sous quel délai recevrais-je mon paiement ?

Votre paiement sera réalisé, au plus tard le 40^{ème} jour calendaire suivant la fin du semestre, sous réserve d'une réception de votre facture au plus tard le 10^{ème} jour suivant la fin du semestre. Si la réception de votre facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.

‣ À quel tarif seront rémunérés les kWh si je dépasse mon plafond annuel de production ?

Une fois votre plafond annuel dépassé, les kWh supplémentaires seront rémunérés à 5c€/kWh hors TVA.

‣ Une convention d'essai est-elle possible dans le processus de contractualisation ?

Non, il n'y a pas de convention d'essai.

‣ Quelles sont les règles applicables en matière de TVA ?

Si vous êtes assujetti à la TVA : la TVA est due par l'acquéreur (article 283 § 2 quinquies du code général des impôts). Au titre des ventes d'électricité sous obligation d'achat à EDF, les règles actuelles prévoient que le producteur ne facture pas de TVA, cette taxe est reversée directement par EDF. Veuillez indiquer « Autoliquidation » sur vos factures.

Si vous bénéficiez de la franchise de TVA : la TVA est non applicable (article 293 B du code général des impôts). Vous ne facturez pas de TVA.



ADRESSES UTILES

Pour quoi ?

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I).



Pour les échanges relatifs à mon contrat d'achat.



Qui contacter ?

ENEDIS

<http://www.enedis.fr>

Par courrier électronique :

dsp-cspas-obligations-achat-agence-pv-pro@edf.fr

Par téléphone:

09 69 37 57 07

Par courrier :

EDF

Direction des Services Partagés

CSP AOA & Services - Département AOA

Agence AOA Photovoltaïque Professionnels

TSA 10295

94962 CRETEIL CEDEX



CAS PARTICULIER

D'UNE INSTALLATION MISE EN SERVICE ENTRE LA DATE DE DÉPÔT CANDIDATURE À L'APPEL D'OFFRES ET LA DATE DE NOTIFICATION LAURÉAT

1 Contrat d'achat en cours ou signé sous réserves d'éligibilité

- ▶ Sous réserve de l'éligibilité de mon installation à l'obligation d'achat sur arrêté tarifaire, un contrat d'achat aux conditions tarifaires définies dans l'arrêté du 4 mars 2011 est signé ou en cours de signature. La prise d'effet de ce contrat correspond à la date de mise en service de l'installation.

2 Demande de contrat d'achat FS15



Cette demande de contrat d'achat FS15 vaut demande de résiliation anticipée du contrat actuel susmentionné; la résiliation interviendra la veille de l'envoi de la présente demande de contrat (cachet de la Poste faisant foi).

- ▶ Je relève mon compteur et prépare ma facture de résiliation du contrat actuel.
- ▶ J'envoie ma demande de contrat d'achat FS15 complétée à EDF AGENCE OA Photovoltaïque Professionnels, accompagnée des pièces suivantes :
 - ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société),
 - ✓ Ma facture de résiliation du contrat actuel.



CAS PARTICULIER

D'UNE INSTALLATION MISE EN SERVICE ENTRE LA DATE DE DÉPÔT CANDIDATURE À L'APPEL D'OFFRES ET LA DATE DE NOTIFICATION LAURÉAT

3

Signature du contrat d'achat FS15

- ▶ Suite à ma demande de contrat, EDF AGENCE OA Photovoltaïque Professionnels met à ma disposition le contrat d'achat, sous réserve de la complétude du dossier transmis.
- ▶ Je paraphé et signe deux exemplaires des conditions particulières, comprenant l'attestation complétée par un bureau de contrôle après vérification de mon installation. Je retourne ces documents par courrier à EDF AGENCE OA Photovoltaïque Professionnels ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ▶ EDF AGENCE OA Photovoltaïque Professionnels me renvoie mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties.

4

Facturation et règlement

- ▶ Semestriellement, à compter de la date d'effet de mon contrat d'achat, j'établis ma facture sur la base de mon auto-relève.
- ▶ EDF AGENCE OA Photovoltaïque Professionnels émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

